

Valeurs essentielles de l'AIP2

L'AIP2 a élaboré des valeurs essentielles afin qu'elles puissent servir de référence lors de la conception et de la mise en œuvre d'un processus de participation publique. Le partage de ces valeurs favorise une meilleure prise de décision en reflétant les attentes et les préoccupations des personnes et des organismes qui pourraient être touchés. Une vaste consultation internationale a permis de développer cet ensemble de valeurs et d'identifier les aspects de la participation publique qui dépassent les frontières nationale, culturelle ou religieuse.

- 1 La participation publique est fondée sur la conviction que ceux et celles qui sont touchés par une décision ont le droit d'être impliqué dans le processus décisionnel.**
- 2 La participation publique implique que la contribution du public sera prise en compte dans le processus décisionnel.**
- 3 La participation publique favorise des décisions viables et durables en reconnaissant et en communiquant les besoins et les attentes des parties prenantes, y compris ceux des décideurs.**
- 4 La participation publique recherche et facilite la participation de tous ceux qui sont potentiellement concernés ou intéressés par une décision.**
- 5 La participation publique tient compte de l'avis des parties prenantes dans la conception des modes de participation.**
- 6 La participation publique fournit aux parties prenantes l'information nécessaire et objective afin de participer de manière significative.**
- 7 La participation publique informe les parties prenantes de l'incidence de leur contribution au processus décisionnel.**



Les valeurs essentielles définissent les attentes et les buts d'un processus de participation publique. Il a été démontré que les démarches fondées sur ces valeurs ont obtenu plus de reconnaissance de la part des parties prenantes.